



Madame Rachida DATI
Ministre de la Culture
1 Rue de Valois
75001 Paris Cedex

Paris, le 04 septembre 2025

Objet : Préavis de grève d'un mois reconductible à partir du mercredi 10 septembre 2025

Madame la Ministre,

Dans son projet de budget de 2026, l'actuel gouvernement envisage 44 milliards d'euros d'économies.

L'EFFORT SERA EXCLUSIVEMENT PORTE PAR LES TRAVAILLEUSES, LES TRAVAILLEURS ET LES PLUS PRECAIRES AVEC :

- **la suppression de 2 jours fériés pour les travailleuses et les travailleurs**
- **le maintien de la retraite à 64 ans**
- **le gel du montant des pensions de retraite**
- **la baisse drastique des droits au chômage**, la monétisation de la 5ème semaine de congés payés, etc.
- **une hausse du coût des frais de santé pour les malades** : augmentation des franchises médicales et du « reste à charge » à payer sur le prix des médicaments et les actes médicaux, avec pour conséquence une hausse exponentielle des frais de mutuelle
- **le gel des prestations sociales** : allocations familiales, aides au logement, bourses d'études, RSA, allocation adulte handicapé ne seront plus revalorisés chaque année

AVEC UN ACHARNEMENT CONTINU SUR LE SERVICE PUBLIC AU DETRIMENT DU BIEN COMMUN :

- moins 10€ milliards pour la Fonction publique d'État et ses opérateurs
- moins 5€ milliards pour la santé
- moins 5,3€ milliards d'euros pour les collectivités

Des conditions de vie et de travail toujours plus dégradées avec notamment :

- **De nouvelles destructions d'emplois** (non-remplacement d'une personne sur trois quittant la Fonction Publique) ;
- **Des pertes de traitement avec le gel du point d'indice** (pour la 3e année consécutive)
- **Des missions dégradées en raison des coupes budgétaires**
- **Le gel des promotions catégorielles ;**

En réponse à ces attaques brutales et injustes vis-à-vis de la population, des salarié.es, et des services publics, **le SGAC-CGT** dépose, pour l'ensemble des personnels des établissements se trouvant dans son périmètre, un préavis de grève d'un mois reconductible **à partir de mercredi 10 septembre 2025.**

Les revendications du SGAC - CGT sont les suivantes :

En termes de salaires :

- **« A travail égal, salaire égal » :**
 - o Egalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, augmentation des salaires pour rattraper les pertes cumulées depuis des décennies
 - o Résorption des écarts de rémunération entre les contractuels et les titulaires
 - o Alignement par le haut des primes des titulaires quel que soit leur affectation
- **Rétablissement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)**
- **Intégration des primes dans le salaire pour qu'elles comptent pour la retraite**
- **Augmentation du nombre de promotions**

En termes d'emplois :

- **Plan de titularisation et résorption de la précarité**
- **Création d'emplois de fonctionnaires à hauteur des besoins et de missions**
- **Ouverture de concours au moins tous les deux ans**
- **Préservation de nos métiers, de nos missions et de nos expertises**

En termes de santé :

- **Abrogation du jour de carence et maintien de la rémunération à 100 % en congé de maladie ordinaire (CMO) et en affection longue durée (ALD)**
- **Maintien de la rémunération complète en cas de congés pathologique pendant la grossesse**
- **Mise en place d'un congé de santé hormonale**
- **Couverture santé et prévoyance 100% sécurité sociale**
-

En termes d'action sociale :

- **Augmentation des crédits d'action sociale pour le logement, la restauration, les places en crèches, les loisirs et la culture**
- **Prise en charge à 100% des abonnements de transport en commun**
- **Renforcement des moyens d'action aux associations du personnel**

Ce préavis couvre l'ensemble des agents se trouvant dans le champ d'intervention du SGAC-CGT à partir du mercredi 10 septembre 2025

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le SGAC-CGT,
Thomas LABEY, Secrétaire général

Périmètre du champ syndical du SGAC-CGT :

- **Administration centrale** du ministère (AC) ; **Agence pour le Développement Régional du Cinéma** (ADRC) ; **AFR – Villa Médicis**, Italie ; **Association Archipel des lucioles** (anciennement Passeurs d'images), Paris ; **Bibliothèque publique d'information** (BPI), Paris ; **Centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine** (CICRP), Marseille ; **Cinémathèque française**, Paris et Fort de Saint-Cyr ; **Centre national des arts plastiques** (CNAP) **Centre national du cinéma et de l'image animée** (CNC), **Centre national du livre** (CNL), Paris **Conservatoire national supérieur d'art dramatique** (CNSAD), Paris **Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon** (CNSMDL) **Conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris** (CNSMDP) **École du Louvre**, Paris **Institut national de l'histoire de l'art** (INHA), **Institut national du patrimoine** (INP), Paris. **Laboratoire des monuments historiques** (LRMH), Champs-sur-Marne **Maison de la musique contemporaine** (MMC), Paris **Médiathèque du patrimoine et de la photographie** (MPP), Charenton-le-Pont et Fort de Saint-Cyr **Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture** (OPPIC), Paris **Pass Culture Relai culture Europe** **Section des retraité.es** de la CGT-Culture

SGAC-CGT, 1 rue des Quatre-Fils, 75003 Paris, 01.40.15.51.70,
sgac.cgt-culture@culture.gouv.fr